

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Mai 2023 - N°2

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 350 exemplaires - Gratuit



Horaires d'ouverture de la Mairie

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

mercredi
de 9h00 à 12h00

vendredi
de 13h30 à 19h00

Téléphone
09 72 90 60 98
05 65 29 60 98

Mail
la.rouquette@orange.fr

Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 22 janvier dernier. Je profite de cet espace d'expression pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présents à notre invitation. Cette cérémonie représente un temps fort de la vie de notre commune. Au demeurant, ce fut un réel moment de partage et de convivialité comme à l'accoutumée !

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons dû clôturer les comptes de l'exercice précédent et ouvrir le budget primitif 2023. Les résultats du compte administratif 2022 sont plutôt satisfaisants avec des excédents dégagés sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette période a été clôturée par le vote des budgets le 14 mars.

Cette année encore, notre volonté a été de poursuivre avec dynamisme les projets engagés et à venir. Tout cela ne peut se faire qu'avec une maîtrise raisonnée de nos finances. Comme vous le savez, les contraintes sont telles, avec une augmentation entre-autre du coût des matières premières, des denrées alimentaires et de l'énergie, qu'il nous faut redoubler d'efforts et de vigilance pour continuer à vous offrir des services de qualité qui répondent à vos besoins. Ce travail d'importance pour notre collectivité a été réalisé avec implication et sérieux par les élus mais également avec l'aide des services municipaux qu'il convient de remercier.

Concernant nos investissements, nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique visant à toujours améliorer les conditions de vie et les conditions d'accueil sur notre commune. Que ce soit dans le secteur de la voirie, de l'aménagement d'espaces publics, des bâtiments ou de la rénovation énergétique, nous poursuivrons notre action en 2023 et toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale. Chaque projet a fait l'objet de demandes de subventions. Malgré la complexité grandissante des dossiers de demande, tous ont obtenu les subventions nécessaires, ce qui nous permettra de garder notre capacité à investir.

Nous avons donc programmé en 2023 : le passage en LED de l'éclairage public, le remplacement du chauffage de l'école par de la géothermie, les aménagements de la traverse de Trigodinas, l'avant projet de la réhabilitation de la salle des fêtes...

Néanmoins, nous avons besoin de vous tous, petits et grands pour veiller à nos côtés, et rester attentifs dans l'utilisation des équipements publics. Chaque semaine, nous constatons des actes d'incivilité qui génèrent non seulement des mises en danger mais aussi des frais importants de remise en état qui pèsent sur nos finances. J'en appelle donc à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs des bâtiments et structures publiques pour être vigilant sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage, de l'eau... Les décharges sauvages sur l'espace public sont également encore trop souvent constatées. Les lieux publics sont de notre responsabilité collective... Vivre en harmonie pour une meilleure qualité de vie !

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous, une très bonne lecture de ce numéro, un excellent printemps et un bel été en douceur.

Dates à retenir

Cérémonie au monument aux morts : 8 mai à 11h30

Rando Natura 2000 : 13 mai (départ : salle des fêtes à 10h00)

Bal Trad-Folk : 17 juin à 21h00

Fête de La Rouquette : 30, 1 et 2 juillet

Présentation du Budget Primitif 2023

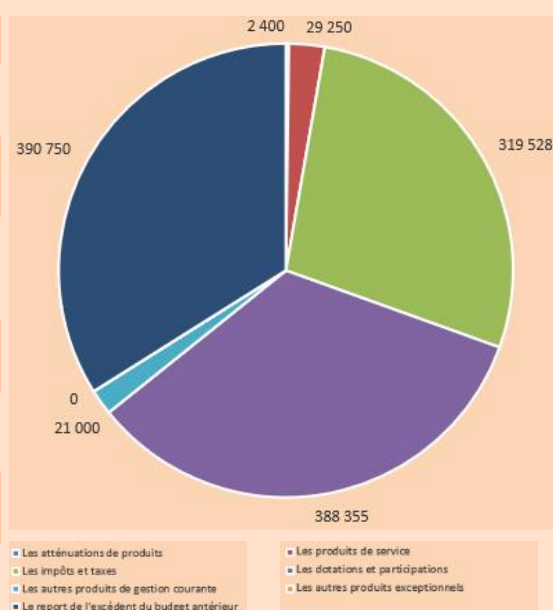


Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Au budget primitif 2022, la section de fonctionnement est équilibrée à 1 151 283 €.

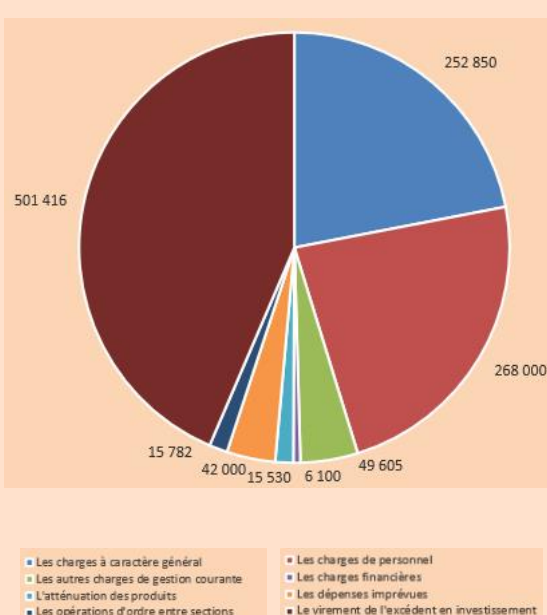
Répartition des recettes de fonctionnement 2023

Les atténuations de produits : remboursement de salaires	2 400
Les produits de service : produits des activités de régie, périscolaire, etc.	29 250
Les impôts et taxes : taxe foncière, impôts locaux, compensation suite à transfert de compé-	319 528
Les dotations et participations : dotations de l'état, etc.	388 355
Les autres produits de gestion courante	21 000
Les autres produits exceptionnels	0
Le report de l'excédent du budget antérieur	390 750



Répartition des dépenses de fonctionnement 2023

Les charges à caractère général : les dépenses d'énergie, les locations mobilières, etc.	252 850
Les charges de personnel : les salaires des personnels de la commune, l'ensemble des cotisations, etc.	268 000
Les autres charges de gestion courante : service	49 605
Les charges financières : principalement les in-	6 100
L'atténuation des produits : fonds national de	15 530
Les dépenses imprévues	42 000
Les opérations d'ordre entre sections : amortissements d'opérations non suivi de travaux	15 782
Le virement de l'excédent en investissement	501 416



Présentation du Budget Primitif 2023

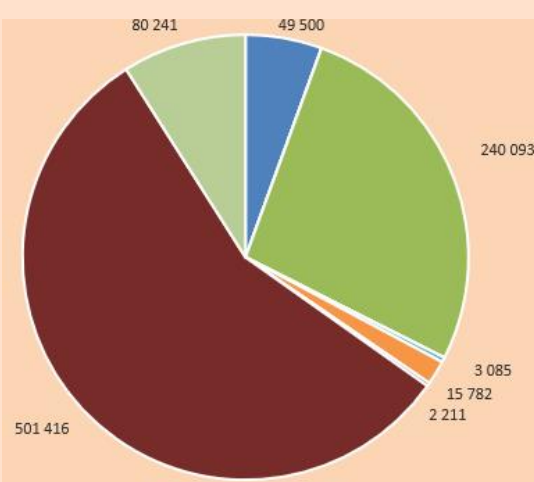


Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme et concerne des actions à caractère exceptionnel. La section d'investissement regroupe en dépenses, toutes celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et en recettes toutes celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus, le fonds de compensation de la TVA, les dotations d'amortissements, les ventes de terrains ou éventuellement les emprunts contractés auprès des banques.

2. La section d'investissement retrace les opérations qui équipent et embellissent la commune. Au budget primitif 2022, la section d'investissement est équilibrée à 892 328 €.

Répartition des recettes d'investissement 2023

Les dotations de fonds de réserve : le FCTVA,	49 500
Le solde d'investissement du budget antérieur	80 241
Toutes les subventions d'investissement : Etat, Région, Département, etc.	240 093
Le recours à l'emprunt pour le financement des	0
Les dépôts et cautionnements reçus	3 085
Les opérations d'ordre entre sections : amortis-	15 782
Produits de cessions	2 211
Le virement de l'excédent de la section de fonc-	501 416

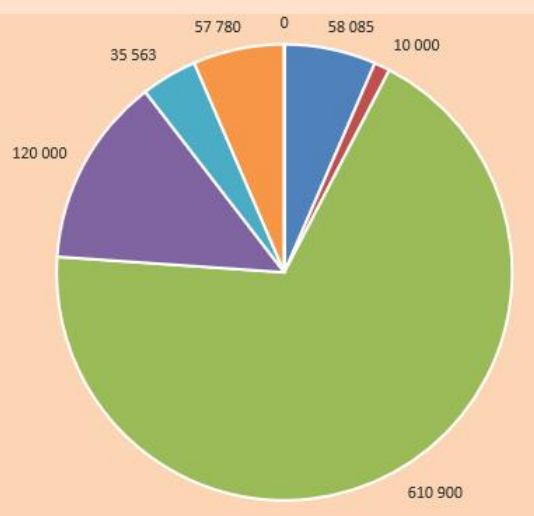


• Les dotations de fonds de réserve
 • Toutes les subventions d'investissement
 • Les dépôts et cautionnements reçus
 • Produits de cessions
 • Le solde d'investissement du budget antérieur

• Le report du solde d'exécution du budget antérieur
 • Le recours à l'emprunt
 • Les opérations d'ordre entre sections
 • Le virement de l'excédent en fonctionnement

Répartition des dépenses d'investissement 2023

Le remboursement du capital des emprunts	58 085
Les frais d'études : logements ancienne école, animation de Natura 2000, etc.	10 000
Les achats d'équipement, les travaux d'entretien : voirie, chemins, restauration des milieux naturels fermés, etc.	610 900
Les travaux liés aux aménagements : sécurisation de la traverse des villages (Trigodinas)	120 000
Des réserves pour dépenses imprévues	35 563
L'intégration au patrimoine communal : voirie du lotissement de Bros, etc.	57 780
Le solde d'exécution d'investissement du budget antérieur	0



• Le remboursement du capital des emprunts
 • Les achats d'équipement, les travaux d'entretien
 • Des réserves pour dépenses imprévues
 • Le solde d'exécution du budget antérieur

• Les frais d'études
 • Les travaux liés aux aménagements
 • L'intégration au patrimoine communal

Nouveau système d'information sur les armes

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes depuis le 8 février 2022. Les chasseurs sont les premiers concernés et ne peuvent plus acquérir d'arme, depuis cette date, sans avoir créé un compte personnel dans le SIA. Il est dorénavant opérationnel à l'ensemble des **détenteurs particuliers** (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski et de tir sportif et collectionneurs) ainsi qu'aux **détenteurs d'armes non licenciés** (détenteurs ayant trouvé ou hérité d'armes). Pour les personnes qui sont mises en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

Depuis cette mise en service, les détenteurs d'armes devront obligatoirement créer un compte. Le détenteur peut le faire depuis chez lui en se connectant à l'espace détenteurs du SIA. En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, le détenteur pourra se faire aider :

- Dans les points d'accueil numériques qui existent dans toutes les préfectures ;
- Auprès de leur fédération ou de leur armurier en étroite collaboration avec les fédérations de chasse, tir, ball-trap et ski/biathlon et les représentants des professionnels des armes.

Il convient donc d'avoir à disposition ces documents avant pour créer son compte facilement :

- Une copie de leur **permis de chasser** ;
- Une copie de leur **pièce d'identité** ;
- Un **justificatif de domicile**.



Association des Parents d'Elèves

L'association des parents d'élèves de l'école a organisé plusieurs événements cet hiver. Début février, la course à pied et la randonnée "la Rouquettoise" ainsi que la randonnée VTT "la Rand'Assou" ont connu un franc succès. En mars, le Quine a lui aussi été une réussite grâce à la générosité des donateurs et bien sûr aux nombreux participants. Enfin lors des bals traditionnels, plusieurs membres de l'APE gèrent la buvette. Merci aux organisateurs qui permettent ce partenariat. Plus généralement, les membres de l'APE souhaitent remercier tous les participants à ces différents événements. Grâce à l'engagement de tous, l'APE peut participer au financement d'actions éducatives destinées aux enfants de l'école publique.



Trad/Folk en Villefrancois

Bal Trad-Folk samedi 17 juin à 21h à la salle des Fêtes

La première partie sera assurée par Acqui Oc (Christian Bouygues accompagné de deux autres musiciens) qui nous propose un répertoire traditionnel, et nous aurons Munjoï (ex-Contrebande) pour poursuivre la soirée avec des créations et un répertoire aux sonorités variées.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

En 2023 les habitants de Ovest Aveyron Communauté connaîtront un nouveau mode de collecte de leurs déchets.

Alors terminé le dépôt en bac et bonjour les Écopoints !



Pour découvrir les modalités de ce nouveau mode de collecte rendez-vous à Villefranche-de-Rouergue
Le 13 juin à 19h00 - Salle de la Madeleine

Bousculons nos habitudes pour réduire nos déchets !

Distribution de cabas de tri

Pour faciliter l'apport des déchets recyclables sur les **Écopoints** Ovest Aveyron Communauté distribuera un cabas de tri à chaque foyer.

Pour les Villefranchois, cette distribution aura lieu sous la halle de Villefranche-de-Rouergue allées Aristide Briand

**du 19 au 23 juin
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 18h00**

Pour les autres communes la distribution se fera par l'intermédiaire des mairies qui définiront les modalités.

hoteirepublique.com - 2023



OUEST AVEYRON
déchets

Débordons d'idées, pas de déchets

Principaux travaux réalisés en régie depuis cet hiver

La période hivernale est habituellement consacrée à la remise en état et à l'entretien des chemins. L'entreprise Ricard est intervenue pour passer l'épaveuse sur les chemins carrossables, cette année principalement rive droite de l'Assou sur tous les chemins donnant accès à une habitation ainsi que sur ceux où la végétation croît plus rapidement. Un essai a été effectué pour réouvrir avec une épaveuse montée sur une mini-pelle des chemins étroits totalement obstrués entre Lompla et le cimetière de La Bastide-Capdenac et entre le Mas de Jammes et le Moulin Grand. En complément, nos agents ont débroussaillé les chemins du Moulin de Castel et de La Paille, le chemin des Loups depuis le Devez ainsi qu'un sentier de Bassignac au Mas de La Borie. Ils ont également rouvert au tractopelle un départ de chemin à La Bastide-Nantel et comblé des ornières d'un chemin à Pouchourras et sur le chemin des Loups depuis le Devez. Enfin et cela a été un gros travail, ils ont élagué,

dans le Cadre des Obligations Légales de Débroussaillage, tous les chemins communaux carrossables à une hauteur de 6 mètres.

L'entretien des équipements sportifs a consisté comme habituellement à la tonte et au traçage du terrain de foot, à la recharge en sable des terrains multisports, et à la demande des enfants de l'école, à la mise en place de poubelles à proximité du City Stade.

Concernant les bâtiments et le petit patrimoine, nous avons remplacé le vélux de la salle des associations au-dessus de la mairie, un portillon au logement du presbytère d'Orlhonac, posé des grilles d'aération aux vestiaires du stade, etc...

Des tables de Pique-Nique ont été installées sur les espaces verts du bourg, et il a fallu sécuriser celles de l'aire des Trois routes pour éviter qu'elles ne disparaissent...

Enfin, l'entretien des espaces verts et des cimetières reprend avec la reprise de la végétation.

Et comme d'habitude, nous finirons par « Liste non exhaustive » !

CARNAVAL 2023

Vendredi 17 mars 2023

Vendredi dernier, le 10 mars 2023, nous avons fêté le carnaval de l'école. L'après-midi, nous nous sommes déguisés. Ensuite, nous avons défilé autour du rond-point. Puis, on a brûlé Monsieur Carnaval. Il a bien brûlé. Enfin, on a goûté dans la cour de récréation. C'était super !

On a brûlé Monsieur Carnaval parce que ... :

- « ... il est méchant et il porte malchance. »
- « ... il nous a donné ce maudit virus. »
- « ... il crée parfois des disputes avec mes copines. »
- « ... il a créé la guerre en Ukraine. »
- « ... il me fait peur dans le noir. »
- « ... il nous empêche d'aller à l'école quand on est malade. »
- « ... il met le feu aux forêts. »
- « ... il provoque des tremblements de terre (en Turquie). »

Les enfants
de C.P.
et de
« Grande
Section »



Notre classe de neige

Les élèves de la classe de CM1 et CM2 sont partis en classe de neige du 13 au 17 février 2023, au centre de La Vignole à Enveitg, dans les Pyrénées orientales. Nous remercions la municipalité et l'association des parents d'élèves de nous avoir permis de vivre cette expérience très enrichissante.



Quand on est arrivé, on a installé les affaires dans notre chambre. J'étais avec Elina, Milia, Chloé, Noëlyne et Solyne.

On avait quatre lits en hauteur et quatre lits en bas. Elina, Solyne, Chloé et moi sommes allés dans les lits en hauteur. Milia et Noëlyne se sont installées dans les lits d'en bas.

Apolline

On est parti de l'école à 9 heures. Le chauffeur s'appelait Michel, il était bavard et très gentil. Il nous expliquait souvent des choses et nous montrait des mouflons.

On a fait une pause à midi et quart pour pique-niquer. En remontant dans le bus, on a regardé un film.

Zélie



Une fois que tout le monde a été bien installé, nous sommes allés louer les skis dans un magasin. Chacun avait sa paire de skis, sa paire de chaussures avec un numéro dont il fallait se rappeler.

Une fois les skis loués, nous sommes revenus au centre. A l'heure du repas, nous sommes allés au réfectoire et nous avons mangé de la soupe de légumes, des pâtes bolognaises et un yaourt en dessert.

Noëlyne et Chloé



Nous avons fait du ski chaque jour avec des moniteurs ESF.

Nous avons pris le tire-fesse et même le télésiège, on a beaucoup progressé.

Les élèves de CM



France Services Ouest Aveyron Communauté

*Un espace d'écoute et d'accompagnement
pour faciliter vos démarches administratives.*

Ouverture au Public :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Villeneuve	08h30 - 12h00 13h30 - 17h00	08h30 - 12h00 13h30 - 17h00	08h30 - 12h00 Sur rendez-vous		
La Fouillade			08h30 - 12h00 Sur rendez-vous	08h30 - 12h00 13h30 - 17h00	08h30 - 12h00 13h30 - 17h00

Pour tous renseignements : 06 88 22 34 56 ou 06 82 22 09 87

cc-ouestaveyron@france-services.gouv.fr

